



AVIS PUBLIC

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-2099-1-22

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 19 avril 2022, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement d'emprunt E-2099-1-22 d'un montant de 2 650 000 \$ modifiant le règlement d'emprunt E-2099-18 d'un montant de 2 650 000 \$ concernant les travaux de réfection de plusieurs postes de pompage ainsi que de la station de récupération des ressources de l'eau de la ville de Châteauguay pour un montant total de 9 697 000 \$ sur l'ensemble du territoire, à la valeur, sur 20 ans visant l'augmentation de l'emprunt et du terme de remboursement de l'emprunt.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 11 août 2022.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et peut être consulté à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et sur le site Internet de la Ville.

Donné à Châteauguay, ce 17 août 2022.

Le greffier,

George Dolhan, notaire

PUBLIC NOTICE

APPROVAL AND COMING INTO FORCE OF LOAN BY-LAW E-2099-1-22

PUBLIC NOTICE is given that during the regular sitting held on April 19, 2022, the municipal council of the Ville de Châteauguay has adopted the loan by-law E-2099-1-22 in the amount of \$2,650,000 modifying borrowing by-law E-2099-18 in the amount of \$2,650,000 concerning the rehabilitation of several pumping stations as well as the water resource recovery station of the City of Châteauguay for a total amount of \$9,697,000 over the entire territory, at the value, over 20 years, aiming at increasing the loan and the repayment term of the loan..

This by-law was approved by the ministère des Affaires municipales et de l'Habitation on August 11, 2022.

It comes into force on the day of publication of the present notice and may be consulted at the reception of the city hall located at 5, boulevard D'Youville, Monday to Thursday from 8:30 a.m. to 12 p.m. and from 1:15 p.m. to 5 p.m., and on Friday from 8:30 a.m. to 12 p.m and on the City's website.

The present text is not official; thus, the French version prevails.



**CERTIFICAT DE PUBLICATION
DE L'AVIS PUBLIC D'APPROBATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-2099-1-22**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 17 août 2022, le présent avis public d'approbation et d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt E-2099-1-22 d'un montant de 2 650 000 \$ modifiant le règlement d'emprunt E-2099-18 d'un montant de 2 650 000 \$ concernant les travaux de réfection de plusieurs postes de pompage ainsi que de la station de récupération des ressources de l'eau de la ville de Châteauguay pour un montant total de 9 697 000 \$ sur l'ensemble du territoire, à la valeur, sur 20 ans visant l'augmentation de l'emprunt et du terme de remboursement de l'emprunt, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 17 août 2022, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 17 août 2022.

Le greffier,

George Dolhan, notaire